



Pour diffusion immédiate  
Le 14 juin 2007

## **Le porte-parole libéral chargé des transports recale le gouvernement pour sa liste d'interdiction de vol**

OTTAWA – Le Programme de protection des passagers du gouvernement conservateur obtient une mauvaise note, car il ne protège pas les Canadiens, il est entouré de secret et il ne prévoit aucun mécanisme de reddition de comptes, a affirmé aujourd'hui le porte-parole libéral en matière de transports, Joe Volpe.

Le ministre des Transports, Lawrence Cannon, a récemment annoncé la mise en œuvre d'une version canadienne de la liste américaine d'interdiction de vol. Il s'agit d'une liste de Canadiens qui ne sont pas autorisés à prendre l'avion parce que le ministre des Transports croit qu'ils représentent un risque pour notre sécurité nationale.

« Le ministre des Transports est le seul responsable de l'ajout de noms sur cette liste et il est demeuré silencieux sur la procédure menant à l'inscription d'un Canadien sur cette liste, a dit M. Volpe. Les gens sont inscrits sur la liste sur la recommandation de conseillers connus de lui seul. Il s'agit d'un pouvoir dangereux et absolu donné à une seule personne. »

Le programme a été critiqué par l'un des collègues conservateurs du ministre, Gord Brown, député fédéral de Leeds-Grenville. Le 7 juin dernier, lors d'une réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, M. Brown a déclaré : « Je n'ai absolument pas confiance en ce que votre ministère [des Transports] fait pour préserver la sécurité des Canadiens. »

La liste proposée comporte beaucoup d'autres lacunes, dont le fait que des mineurs qui semblent avoir plus de 12 ans font l'objet de soupçons et doivent présenter des pièces d'identité que des mineurs ne transportent habituellement pas lorsqu'ils voyagent à l'intérieur du Canada. Et cela entraîne des frais et des délais pour bon nombre de familles canadiennes.

En outre, il n'y a aucun mécanisme garantissant que les gens dont le nom figure à tort sur cette liste pourront en être retirés. Et on ne sait toujours pas comment le ministère des Transports garantira la protection des renseignements

personnels lorsqu'ils seront fournis aux transporteurs aériens. De plus, la liste américaine d'interdiction de vol est celle que les grandes compagnies aériennes ont choisi d'utiliser, ce qui soulève des questions sur l'efficacité d'un système parallèle canadien.

« Bref, cette annonce était avare de détails. Cette mesure a été mal communiquée aux Canadiens et soulève beaucoup de questions sans réponse », a conclu M. Volpe.

-30-

Pour en savoir plus :

Cabinet de l'honorable Joe Volpe  
Député d'Eglinton-Lawrence  
613-992-6361